

Séance du 10 avril 2013

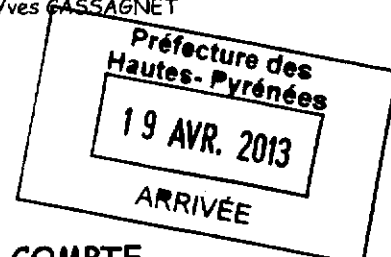
2013/026

Présents : Denis FEGNE ; Daniel FROSSARD ; Jean-Louis PEYRAMALE ; Elisabeth VILLACAMPA ; Jean TRILLE ;
Marc FALLIERO ; Régine TOSON ; Jean-Louis SALLES ; Serge ALMENDRO ; André GARRABOS ;
Claude BONNEMAISON ; Antoine PARDINA ; Gisèle VINCENT ; Philippe SOULE-PERE ; Bernard
JOUCLA ; Jeanne PEGHINI ; Ginette GAYE ; Louise BARROIS ; Alexandre ARRIZABALAGA

Absents excusés : Danièle CAZENAVE (procuration pour Antoine PARDINA) ; Yves GASSAGNET
(procuration pour Bernard JOUCLA)

Absents non excusés Jean-Paul TOUYA

Elu secrétaire de séance : Bernard JOUCLA



**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE : « EAU ET
ASSAINISSEMENT » (M49)**

Le Conseil Municipal de la Commune d'IBOS, réunie sous la présidence de M Denis FÉGNÉ,
délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de 2012 dressé par M. le Maire,

1°) Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme
par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;

2°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer
ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	5 841,50		698 834,42	0,00	704 675,92
Opérations de l'exercice	297 085,69	166 809,13	141 074,48	360 095,14	438 160,17	526 904,27
TOTAUX	297 085,69	172 650,63	141 074,48	1 058 929,56	438 160,17	1 231 580,19
Résultats de clôture	124 435,06	0,00	0,00	917 855,08	0,00	793 420,02
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	124 435,06	0,00	0,00	917 855,08	0,00	793 420,02
RESULTATS DEFINITIFS	124 435,06	0,00	0,00	917 855,08	0,00	793 420,02

3°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des
comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du
receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre
budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission le 19 AVR. 2013
en Préfecture le 19 AVR. 2013
de la publication le 19 AVR. 2013
IBOS,
Le 19 AVR. 2013
Le Maire,

Denis FÉGNÉ

